

20 juil 2016 -18:55

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2016](#)

Modification de la loi relative à l'assurance responsabilité des véhicules automobiles

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automobiles.

L'avant-projet de loi vise à modifier la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs pour l'adapter à la jurisprudence et la clarifier par rapport à des modifications apportées précédemment. En outre, des modifications sont proposées en vue de permettre un meilleur fonctionnement du Fonds commun de garantie belge et du Bureau belge des assureurs automobiles. Enfin, l'avant-projet vise à préparer le cadre légal pour l'introduction des conditions minimales des contrats d'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique